



LOPMI, Loi sécurité globale : actualités des polices administratives

Date : Jeudi 9 mars 2023 - 9h30 à 12h (heure métropolitaine)

Durée : 2,5 heures

Lieu : Visioconférence (application Zoom)

Accessibilité : formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour toute question, contacter le référent handicap au 01 45 49 48 49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Tarif : 375 € H.T. par participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et au 01 45 49 48 49.

Délai d'accès : Inscription ouverte jusqu'à deux jours ouvrés avant la formation

PROGRAMME

I - Décrypter les nouveautés en matière de compétence et d'organisation des services

- 1 - Mesurer l'impact des nouvelles dispositions sur les pouvoirs de police du maire
- 2 - Comprendre les nouvelles évolutions en matière de mutualisation des services de police municipale
- 3 - Comment créer un syndicat de communes

II - Appliquer les nouvelles règles concernant les personnels et moyens d'intervention

- 1 - Sécuriser les nouveaux champs d'intervention de la police municipale et des gardes champêtres
- 2 - Organiser une brigade cynophile
- 3 - Intégrer les nouveautés en matière de gestion du personnel
- 4 - Sécuriser le développement du recours à la vidéo

OBJECTIFS

- Connaître les modalités de répartition et d'exercice des pouvoirs de polices administratives générales et spéciales
- Connaître les outils de mutualisation des services et des moyens de polices municipales
- Actualiser ses connaissances sur les modalités de mise en oeuvre des pouvoirs de police après un an d'application de la loi sécurité globale et après l'entrée en vigueur de la LOPMI

PUBLIC CONCERNE

Elus, membres de Cabinets, responsables de services de police municipale, direction générale des services, services juridiques.

PREREQUIS

Connaissances basiques sur la répartition des pouvoirs de police administrative et leur mise en oeuvre.



INTERVENANTS



Alexandra Aderno

Avocate directrice de SEBAN & ASSOCIES



Thomas Chevandier

Avocat senior de SEBAN & ASSOCIES

METHODES PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions / réponses avec les participants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique transmis à l'issue de la formation.

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXECUTION DE L'EVALUATION DES RESULTATS DE LA FORMATION

- QCM
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Feuille d'émargement
- Certificat de réalisation
- Espace extranet individualisé